

1029 1648

32

~~37~~

LETTRE ADRESSEE

AU FEU ROI D'ANGLETERRE

Par le Conte de Sunchal.

Ce n'est pas la première fois que votre Majesté aura daigné agréer la liberté respectueuse que j'ai prise de lui écrire, mais ce serait bien la première qui ne fût pas marquée par une nouvelle preuve des bontés dont elle a daigné constamment se honorer.

J'ai sollicité et obtenu ce sursis royal, lorsqu'elle étoit urgente, pour constater mon honneur compromis, par une forte plaie au dessus de moi. Que ne puis-je espérer maintenant que je plaide pour l'honneur de tant de milliers d'innocents dont le seul crime est d'être restés fidèles à le et aux serments qu'il leur a faits, qu'ils ont prêtés de même tous ceux qui

Pour ces infortunés, Sire, tout est perdu, laissez l'honneur; les uns ont péri par le glaive, d'autres

~~1774~~

22

LETTRÉ ADRESSÉE

AU REU ROI D'ANGLETERRE

Par le Baron de ...

1774

A SA MAJESTÉ LE ROI GÉORGES IV.

Sire

Ce n'est pas la première fois que Votre Majesté aura daigné agréer la liberté respectueuse que j'ai prise de lui écrire, mais ce serait bien la première qui ne fût pas marquée par une nouvelle preuve des bontés dont elle a daigné constamment m'honorer.

J'ai sollicité et obtenu sa faveur royale, lorsqu'elle était urgente, pour constater mon honneur compromis, par une force placée au dessus de moi : Que ne puis-je espérer maintenant que je plaide pour l'honneur de tant de milliers d'infortunés, dont le seul crime est d'être restés fidèles à leur souverain légitime, et aux sermens qu'il leur a demandé ; sermens qu'ont prêté de même tous ceux qui le trahissent aujourd'hui.

Pour ces infortunés, Sire, tout est perdu, hormis l'honneur ; les uns, ont péri par le gibet comme des

malfaiteurs ; les autres ont péri, ou périront dans les cachots où ils sont entassés. Plusieurs, pour se soustraire au même sort, ont dû échanger leur patrie et leur fortune, contre les angoisses de l'exil ! C'est du seul bien qu'ils ont sauvé, c'est de leur honneur, que j'entreprends la défense, devant le tribunal de Votre Majesté ; sans ordre, sans autorisation, sans sollicitation de qui que ce soit, comme aurait pu le faire un individu quelconque, pris au hasard dans la foule du Genre-Humain : Si Votre Majesté le permettrait, et s'il avait eu l'avantage de connaître de près votre belle ame, et la générosité de votre cœur vraiment royal.

C'est à la connaissance que j'en ai acquise pendant tout le tems que j'ai eû l'honneur d'être accrédité en Angleterre, et près de Votre Majesté ; c'est à la conviction intime que j'ai, qu'en tout point la manière de penser de Votre Majesté, ne peut être que juste, et généreuse, que j'attribue moi même l'impétuosité avec laquelle j'ai ajouté une foi implicite à la nouvelle qui s'est répandue (j'ignore sur quel fondement et de quelle source elle vient) que Votre Majesté a repoussé avec indignation l'idée de suivre le mauvais exemple que la Cour de Madrid vient de donner, en reconnaissant comme roi légitime, l'infant D. Miguel.

Que Votre Majesté daigne accepter mes respectueux et plus vifs remerciemens à ce sujet. Qu'elle persévère dans cette noble indignation qui lui sied si bien ; c'est tout ce que j'ai l'honneur de lui demander ; c'est l'objet, en entier presque exclusif, de ma lettre.

Mais que Votre Majesté me permette d'ajouter

encore quelques mots. Sire ; je me suis souvent demandé d'où pouvait venir cet empressement partiel, il est vrai, mais qu'on rencontre par tout ; de transiger avec une usurpation aussi *déshonorée* dans son origine, aussi brutale dans l'exercice de l'autorité usurpée ; quand on sait que l'usurpateur se trouve dénué de tous les moyens de se faire craindre au dehors, et qu'il doit s'estimer assez heureux qu'on n'interrompe pas les relations commerciales avec le pays qu'il opprime ! Pourquoi, dis-je, se presser de faire une mauvaise action sans y être obligé ? pourquoi ne pas laisser à la tyrannie les chances de se détruire elle-même ? ce qui n'a presque jamais manqué d'arriver, lorsqu'elle est déréglée et brutale.

Par exemple, la Cour de Rome qui dans le 17^{me} siècle a refusé pendant 28 ans de reconnaître Jean IV, le premier roi de la dynastie de Bragance, quoique ce monarque eût été reconnu presque immédiatement à sa proclamation (en 1640) par l'Angleterre, la France, la Hollande, etc. (et elle n'agissait pas ainsi par caprice, mais par l'effet de la manière de penser uniforme des trois papes successifs, Urbain VIII, Innocent X, et Alexandre VII), cette même Cour de Rome est généralement accusée aujourd'hui de montrer une grande velléité, de faire des avances à l'infant D. Miguel ; quoique ce prince soit exactement le contrepied de son Auguste Trisaïeul, et elle ose expliquer les écarts furieux et fréquens de son nonce à Lisbonne, par certaines aberrations d'esprit, que le climat de Naples a fait éclore, et que celui de Lisbonne

n'a pû guérir ; mais elle prétend que ces explications ne doivent pas être couchées sur le papier, parce que la folie du nonce discréditerait le Saint Siège.

Pourquoi donc conserver le nonce, là où il agit si mal ? Le Cardinal Secrétaire d'état actuel poussé un peu vivement sur l'inconvénance de montrer tant d'attachement à un prince qui le méritait si peu, s'est laissé dire naïvement, contre son ordinaire, que personne n'aurait songé à un prince pareil, si ce n'était pour la destruction de la constitution.

En ce cas, je dis, Sire, pourquoi n'avoir pas fait la guerre ouvertement à la constitution, au lieu de la faire à la fleur de la nation portugaise, mystifiée et moissonnée d'une manière qui n'a pas d'exemple dans l'histoire des tragédies modernes les plus sanglantes ? j'entends, Sire, les Albigeois, les Vêpres siciliennes, les Templiers, la saint Barthelemy, les Juifs en divers tems, et les Jesuites même, si l'on veut. Je vois de la cruauté par tout ; de la surprise quelque fois ; de la mystification au préalable, nulle part, qu'envers et contre les malheureux portugais. Sire, les hommes instruits que le Portugal contenait n'étaient pas tous des jacobins ; le pays avait reçu de la France révolutionnaire son bouquet comme toutes les autres nations ; mais il s'en faut de beaucoup que tous les portugais qui ont souscrit respectueusement à la charte, spontanément octroyée par S. M. le roi D. Pierre IV, eussent conseillé cette mesure, s'ils avaient été préalablement consultés. Sire ; la nécessité d'un changement quelconque dans la forme, ou dans les

principes du gouvernement était assez généralement sentie en Portugal, et depuis long tems ! le désir de revenir aux anciennes institutions oubliées depuis plus de 120 ans, était assez commun. Le feu roi Jean VI, reconnut cette vérité, et l'annonça à son peuple en 1823, au moment même que débarassé des Cortes Jacobines, il s'est vû réintégré dans la plénitude de son ancienne autorité ; mais lorsqu' en 1826 son successeur légitime appelé au trône (autant par son propre droit , que par la disposition testamentaire de son père, et par une députation nationale) eut fait connaître ses intentions et promulgué la charte, personne ne s'est cru en droit d'énoncer une opinion différente. Les amateurs des nouvelles théories s'en sont réjouis, c'est tout simple ; mais plusieurs sujets fidèles qui ne partageaient pas les mêmes opinions, ont cru pourtant qu' ils devaient se résigner à la volonté du souverain, et se sont dit, peut être, qu' un essai valait l'autre, et certes, celui qu'on a fait, n'a pas si mal réussi (graces à la modération qui régnait dans les esprits) aussi long tems que les intentions de la régence ont été pures, c'est-à-dire, aussi long tems qu' on a vu à sa tête, l' excellente princesse D. Isabelle Maria, en dépit de la trahison domestique liée ouvertement avec la Cour de Madrid ; mais en admettant que cette charte fût un ennemi si effroyable, qu' il fallût passer pour la détruire et les monts, et les mers, au lieu d' être un simple épouvantail qu' on craignait pour l' Italie, l'horreur qu'elle inspirait, ne devait pas être tenue secrète ni au souverain qui l' a donnée, ni au peuple qui l'a

reçue, ni réservée exclusivement comme elle l' a été pour la correspondance secrète entre Queluz et Aranjuez. L'anxiété de la détruire ne peut pas justifier les moyens qu' on a employés pour réussir, et qui seuls ont pu produire les résultats que nous déplorons tous.

Sire : On s'est roidi avec la plus froide insouciance contre tous les rapports, qu' on avait certainement reçus du véritable caractère de l'infant D. Miguel, et contre le souvenir trop récent, et trop-notoire des *Hauts Gestes* de ce prince au chateau de Salvaterra, et aux environs du palais de Bemposta, et l' on a mis un empressement fatal à placer le pouvoir suprême en Portugal dans les mains de celui dont il fallait toujours l'écarter, puisque la légitimité ne l'y appelait pas ; on a travaillé assiduellement pendant deux ans à vaincre la trop juste répugnance du souverain (qui ne faisait que suivre les errémens de son auguste Père, en tenant l'infant D. Miguel toujours loin du Portugal) et on lui a arraché pour ainsi dire le consentement sans le prévenir qu' on n' était point disposé à rien faire pour lui, dans le cas très possible, au moins, et sûrement très probable, que l' infant manquérait à sa parole aussitôt qu' il serait rentré en Portugal, comme il l' a fait. On a fait plus ! Sire ; on a eu l'impardonnable inadvertence de ne pas rétirer la sécurité personnelle, à celui qui devait abuser du pouvoir, dès qu' il aurait pu le faire sans risque personnel. Je termine Sire : J' ai trop dit et j' aurais encore beaucoup à dire si Votre Majesté le permettrait ; je suis sûr qu' elle aurait beaucoup pardonné à la

douleur d' un vieux serviteur de l' état qui voit la Monarchie précipitée dans un abyme, dont on ne sait pas comment elle pourra en sortir ; et cela soudainement, et sans sa faute, comme si elle venait d'être engloutie, ou submergée par une explosion effroyable et inattendue, de la nature. Pardonnez ! que dis je ! peut être Votre Majesté se serait-elle pluë à m' honorer encore une fois, comme son auguste Père le fit un jour, dans les momens les plus critiques, en m' adressant ces paroles remarquables : *Quoiqu' il en arrive, vous et moi, nous serons toujours bons portugais.*

Sire : que le ciel prolonge long tems les jours de votre précieuse vie, et accorde à Votre Majesté la santé la plus vigoureuse ! Tel est l' objet constant de mes vœux ; c'est le sujet de mes plus ardentès prières, et si le Ciel nous est propice, on ne doit pas encore désespérer de l'état pitoyable de l'Europe.

Je suis avec le plus profond respect

Sire

De Votre Majesté

*Le très-dévoué, le très-humble et le plus
reconnaissant serviteur.*

Livourne . . . Novembre 1829.

de l'air d'un lieu, car il est de l'air qui est le
monde purifié dans un espace dont on ne voit pas
comme elle pour un sort ; et cela se fait
et est si facile comme si elle venait d'être engloutie
ou absorbée par une explosion effroyable et instantanée
de la nature. L'air purifié que dit le poète, c'est
plutôt ce qu'il appelle l'air à un honneur, encore une
fois, comme son air, que le fil de la vie, dans les
moments les plus critiques, en adressant ces paroles
remarquables : Quoique il en arrive, vous et moi
nous serons toujours deux porteurs.
C'est que le ciel profane, tout les jours de
votre existence vie, et accorde à Votre Majesté la sainte
la plus rigoureuse. Tel est l'objet constant de nos
vœux ; c'est le sujet de nos plus ardentes prières, et
si le Ciel nous est propice, on ne doit pas en
douter de l'état futur de l'Europe.
Je suis avec le plus profond respect



En témoignage de votre dévouement et de la plus
haute estime que j'ai pour vous, je prie de vous agréer
l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux
attachement.
Paris, le 10 novembre 1810.